



IMéRA, Institut d'Études Avancées, Aix-Marseille Université

APPELS A CANDIDATURES

**Pour des accueils en résidence de 5 ou 10 mois
entre septembre 2019 et juillet 2020**

Clôture : 20 septembre 2018 à 13h (heure française)

Les candidatures sont reçues **UNIQUEMENT** par le système de candidature électronique en ligne sur le site web de l'IMéRA (candidatures-imeram.univ-amu.fr).

Les candidatures par mail ou par courrier ne sont pas acceptées.

Annonce publique des résultats en décembre 2018

L'IMéRA est un institut d'études avancées, membre du RFIEA ([Réseau Français des Instituts d'Études Avancées](#)) au niveau national, de NETIAS ([Network of European Institutes for Advanced Study](#)) au niveau européen, et d'UBIAS ([University-Based Institutes for Advanced Studies](#)) au niveau mondial.

Chaque année, l'institut accueille une vingtaine de chercheurs et d'artistes (résidents), tous internationaux. Ces chercheurs et artistes résidents sont sélectionnés à l'issue d'une procédure d'évaluation aux normes internationales les plus strictes, avec présélection des dossiers et évaluateurs externes.

L'IMéRA promeut les approches interdisciplinaires expérimentales innovantes dans tous les domaines du savoir. Depuis septembre 2016, l'activité de recherche au sein de l'institut est articulée autour de trois programmes structurels suivant trois lignes de fertilisation interdisciplinaire (Programmes Rencontres Sciences et Humanités ; Art, Science et Société ; Méditerranée). A ces programmes structurels s'ajoute, sur la période 2017-2020, un programme pluriannuel thématique propice à la recherche interdisciplinaire, intitulé Phénomènes Globaux et Régulation.

Depuis 2013, l'IMéRA fait partie d'Aix-Marseille Université (AMU). Cette incorporation a ouvert à l'institut un large spectre d'interactions au plus haut niveau avec notamment les laboratoires d'excellence de l'université (Labex). Ces collaborations ont donné lieu à l'ouverture de résidences jointes avec nombre de ces Labex tout en préservant naturellement l'indépendance scientifique de l'IMéRA.



Par ailleurs, afin d'asseoir la stature nationale et internationale de l'institut, l'IMÉRA a déjà concrétisé des partenariats étroits avec de grandes institutions académiques françaises, comme l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), et internationales comme la Commission Franco-Américaine Fulbright et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Les appels à candidature de l'exercice 2019-2020 sont structurés autour des quatre programmes énoncés ci-dessus. Il y a donc 4 appels, un par programme. A chaque programme sont associés des résidences dans le cadre général et un ensemble de résidences spécifiques cogérées par les partenaires locaux, nationaux ou internationaux. Parmi ces résidences spécifiques, figurent des chaires qui sont réservées à des chercheurs confirmés.

Tout chercheur ou artiste intéressé doit candidater à un seul programme et signaler dans sa candidature le type de résidence visée (dans le cadre du programme général et/ou d'un partenariat).

LES APPELS

1. [Art, science et société : LIEN](#)
2. [Méditerranée : LIEN](#)
3. [Rencontres Sciences et Humanités : LIEN](#)
4. [Phénomènes globaux et régulation : LIEN](#)

Les candidats ne peuvent répondre qu'à un seul appel.

On accède au formulaire de candidature à la fin du texte de chaque appel.

LA CANDIDATURE

Les candidats déposent leur candidature par le système de candidature électronique en ligne sur le site de l'IMÉRA (candidatures-imeram.univ-amu.fr).

Le dossier est rédigé en anglais ou en français.

Date limite : le 20 septembre 2018 à 13h (heure française)

Le dossier en ligne est constitué des pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature dûment rempli (champs obligatoires)
- Des fichiers à télécharger :
 - un Curriculum vitae incluant une liste de publications et/ou de créations
 - une présentation du projet de recherche, d'écriture ou de création (maximum 5 pages) suivie d'une bibliographie sélective
 - pour les chercheurs juniors, une à trois lettres de recommandation

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement

L'IMÉRA prend en charge l'hébergement du résident dans l'un des appartements de l'institut, situé dans le parc Longchamp, au centre de Marseille.

Les demandes d'accueil en famille doivent obligatoirement être indiquées dans la fiche de candidature pour être prises en compte. Elles ne pourront être satisfaites que dans la limite des capacités d'accueil de l'IMÉRA, qui dispose de 14 appartements, dont 4 permettant l'accueil de familles (3 pouvant accueillir un couple avec un enfant et 1 pouvant accueillir un couple avec 2 enfants).

Transport

L'IMÉRA prend en charge le voyage aller-retour du résident entre Marseille et son lieu de résidence habituel.

Moyens de recherche

Les résidents bénéficient du soutien de l'équipe de l'IMÉRA, qui facilite les conditions de leur séjour et l'organisation de leurs séminaires. Ces séminaires peuvent se rattacher à l'un ou l'autre des thèmes d'un programme, mais aussi être transversaux aux autres programmes. Les directeurs de programme accompagnent les résidents dans l'organisation des séminaires et l'établissement de nouveaux contacts avec l'environnement scientifique et culturel de la région d'Aix-Marseille.

Dans la limite du budget disponible, l'IMÉRA peut financer des missions et initiatives en relation avec les projets de recherche.

Concernant les artistes en résidence, l'IMÉRA ne finance pas de moyens de production pour la réalisation d'œuvres.

Engagements du résident

Le résident de l'IMÉRA accepte [la charte de l'institut](#) qui implique plusieurs engagements, notamment: résidence à l'institut, contribution aux activités scientifiques et aux publications de l'IMÉRA, participation au déjeuner et au séminaire hebdomadaires des résidents, contribution à la diffusion par l'IMÉRA d'informations sur les activités du résident et ses réalisations, rapport final sur les activités du résident à la fin de son séjour, présentation d'une sortie de résidence, obligation de mention du soutien de l'IMÉRA pour toutes les publications qui ont été élaborées pendant le séjour à l'IMÉRA.

Se reporter aux appels et aux résidences proposées pour les informations sur :

- **la rémunération**
- **les dates et la durée des résidences**
- **les conditions d'éligibilité**

Contact : pascale.hurtado@univ-amu.fr